

Développer la mobilité multimodale (a) Ellezelles (b) Ellezelles, Lahamaide et Wodecq (c) Mise en œuvre d'un plan d'action global pour une mobilité durable	Fiche n° 28
	Priorité : Lot 1
	(1) Version initiale c
	(2)

1. Description succincte du projet

Le projet consiste en la mise en œuvre d'un plan d'action global, cohérent, participatif en vue de réussir une mobilité durable, partagée, accessible sur l'ensemble du territoire, au bénéfice des habitants comme des touristes.

Ce plan d'action s'inscrira dans la durée et la permanence. Il sera porté par un groupe de travail spécialement dédié à la mobilité, constitué à cette fin, et réclamera des partenariats avec divers organismes, locaux et supra-communaux. Il mêlera actions de sensibilisation, de promotion, de formation, et la création de quelques équipements spécifiques. De plus, il s'appuiera sur le travail de la CCATM, qui penche sur cette thématique depuis quelques années maintenant.

L'objectif prioritaire est de trouver des solutions alternatives à la voiture, en complément de l'offre de lignes régulières du TEC et en tirant parti de l'existant comme le réseau de sentiers qui balise le territoire. En effet, suite à la volonté des TEC de travailler avec les communes du bassin de vie d'Ath pour améliorer son offre, un nouveau réseau et de nouveaux horaires seront déployés en 2024.

Différents axes de travail sont envisagés :

- Centraliser l'ensemble des informations relatives à la mobilité pour une diffusion large possible dans le but de favoriser la mobilité de chacun, avec une attention particulière aux publics fragilisés (le co-voiturage, le service de transport à la demande, les transports en commun, ...)
- Créer un système de co-voiturage, à envisager sur un territoire plus large que celui de la commune d'Ellezelles
- Placer des parkings vélos en divers lieux et bâtiments publics
- Sensibiliser les habitants à l'usage du vélo pour leurs déplacements
- Accompagner les enfants dans leurs déplacements cyclistes ou piétons jusqu'aux écoles
- Maintenir les évènements liés à la mobilité sur le territoire (semaine de la mobilité par exemple)
- Maitriser le transit dans les centres des villages

2. Justification du projet

- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée ;
- Caractère rural du projet ;
- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs ;
- S'il s'agit d'une version actualisée de la fiche, justifier les raisons de son activation (ce point remplace la note d'intention) ;
- Quelles sont les alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux même(s) objectif(s) ;
- Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques ... ?

La mobilité dans la commune est fortement liée aux déplacements en voiture. En mettant en place un cadre favorisant au mieux une mobilité alternative et en encourageant les initiatives citoyennes en faveur d'une mobilité solidaire, la commune solutionnera en partie ce problème d'accessibilité à la mobilité pour tous. Il s'agit d'éléments qui incitent à la pratique d'une « autre » mobilité. Il faut également veiller à ce que l'ensemble de la population puisse se déplacer facilement en tenant compte des situations de chacun (jeunes enfants, personnes âgées, personnes handicapées...).

De plus, à Ellezelles, comme ailleurs, s'impose l'aspiration générale à réduire la dépendance à la voiture individuelle, à modifier les comportements modaux, dans le but de stimuler les contacts humains et d'atténuer la pression sur l'environnement.

Le projet se justifie donc par la nécessité d'apprendre à changer ses habitudes de mobilité, de permettre l'accès de tous à la mobilité et de promouvoir un usage intense du réseau de voies lentes.

Ce projet sera étroitement lié avec ces autres projets du PCDR :

- Développer et mettre en vie le réseau de sentiers (III – 29)
- Améliorer la sécurité routière (I – 30)
- Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 34)

Le caractère rural du projet tient au fait de pallier les contraintes de mobilité très nombreuses auxquelles sont confrontés tous les habitants des villages dans leur vie quotidienne.

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR ;
- Lien de ce projet avec les objectifs décrit ci-dessus d'un point de vue qualitatif et quantitatif ;
- Objectifs connexes éventuels à l'échelle locale et/ou supracommunale avec les autres plans ou programmes pertinents.

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et l'objectif spécifique « un territoire qui diversifie les solutions de mobilité », par l'ensemble des initiatives qu'il concevra et réalisera au bénéfice de la mobilité de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse, situation ;
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique, ...)
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, ...)
- Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, ...)
- Présentation du périmètre d'intervention ;
- Statut de propriété.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.
Porteur du projet : Commune d'Ellezelles, groupe de travail

Parties prenantes : CLDR, CCATM, écoles, associations, police, citoyens...

7. **Programme de réalisation**

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...);
 - o Avancement du projet de nouveau réseau TEC
 - o Vélos électriques à disposition des citoyens
 - o Projet de voitures partagées
 - o Participation à différentes manifestations comme la semaine de la mobilité
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé);
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹;
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage;
- Démarches administratives à réaliser ²;
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³.

8. **Estimation globale du coût**

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase		
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		
- TVA		
- Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateurs de réalisation :

*Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre de réunions du groupe de travail mobilité		

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

² En quelque sorte, la « to do list » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiaires, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - o Superficie totale de la parcelle : m²
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : m²
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : m²
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
 - o Outil de dimensionnement disponible sur : <https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
 - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune » <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
 - o Mesures envisagées :
Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :
 - o Utilisation des énergies renouvelables
 - o Isolation des bâtiments
 - o Energie grise et durabilité des matériaux
 - o Citerne d'eau de pluie
 - o Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)
 - o Mise en œuvre de matériaux écologiques
 - o Utilisation de techniques innovantes
 - o ...

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :
 - o Coûts/m²
 - o Coûts/personnes impactées
 - o Etudes de différentes alternatives
 - o Analyse coût/bénéfice du projet
 - o ...

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?

Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?

Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...
- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - o Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...)
 - o Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)
 - o Verdissement vertical sur les façades
 - o Toiture végétalisée
 - o ...

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?

Quels sont les aménagements prévus ?

Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?

Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
 - o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale
 - o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales
 - o Analyse économique du cycle de vie des bâtiments

○ ...

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?

Impact sur le voisinage ?

Mesures envisagées ?

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet

Instructions (en complément de l'Art. 8 de l'AEW du 12 juin 2014) :

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux annexes qui sont pertinentes ;*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR, les annexes 1 à 6 sont demandées uniquement pour les fiches du lot 1 ;*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des annexes est demandé et la localisation doit être connue.*

Annexes :

1. Plan de situation ;
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;
3. Dossier photographique ;
4. Etat des lieux ;
5. S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets ;
6. Liste des projets de même fonction existant sur la commune ;